

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2014

ORDRE DU JOUR

1. **Bienvenue**
2. **Révision de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux**
4. **Adoption des comptes**
5. **Correspondance**
6. **Information**
7. **Dépôt de document**
 - 7.1 Rapport d'autorisation de dépenses
 - 7.2 Certificat de procédure vs signature de registre
 - 7.3 Dépôt du rapport semestriel
8. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 8.1 Règlement n° 05-04-2014 - suite
 - 8.2 Demande d'appel d'offres clinique
 - 8.3 Achat ordinateur direction générale
 - 8.4 Contrat cellulaire direction générale
 - 8.5 Embauche personnel d'été : voirie et urbanisme
 - 8.6 AGA du conseil de la Culture des Laurentides
 - 8.7 Politique familiale vs responsable des familles
 - 8.8 Engagement secrétaire-trésorière/directrice générale
 - 8.9 Vente de pain – demande d'appui
 - 8.10 Demande d'aide financière
 - 8.11 Relais pour la vie de Notre-Dame-du-Laus
 - 8.12 Rassemblement familial
9. **URBANISME**
 - 9.1 2^e projet de règlement modifiant le règlement n° 09-07-2000 relatif au lotissement
 - 9.2 Règlement modifiant le règlement n° 08-07-2000 relatif au zonage
 - 9.3 Projets de lotissement
 - 9.4 Zonage agricole – demande d'aliénation
10. **VOIRIE MUNICIPALE**
 - 10.1 Achat d'abat poussière
 - 10.2 Halte routière lac Campion vs entretien
 - 10.3 Arrosage des fleurs
 - 10.4 Appel d'offres concassé
 - 10.5 Entretien des gazons
 - 10.6 Achat équipement, fourniture et matériel
11. **INCENDIE**
 - 11.1 Demande d'appui – Municipalité de Mont-Saint-Michel
 - 11.2 Achat camion incendie via programme PROFAM
 - 11.3 Équipement, matériel et fourniture
 - 11.4 Caserne entretien
12. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 12.1 Activités passées et à venir
 - 12.2 Autorisation de budget
 - 12.3 Matériel, équipement et fournitures
 - 12.4 Biblio – 2^e tranche de versement
13. **VARIA :**
 - 13.1 Fondation de la MRC pour l'environnement
 - 13.2 Demande de subvention pour les rénovations de la salle communautaire
 - 13.3 _____
 - 13.4 _____
 - 13.5 _____
 - 13.6 _____
 - 13.7 _____
14. **Questions du public**
15. **Levée de la séance**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, tenue au bureau municipal, le mardi 6 mai 2014 et à laquelle sont présents les conseillers Étienne St-Louis, Robert Pelletier, Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis, François Monière, Julie Sylvestre, sous la présidence de M. le maire, Stéphane Roy. Le secrétaire-trésorier/directeur général, Yves Larocque, la secrétaire-trésorière adjointe/directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, le directeur des travaux publics, Mario St-Louis, l'inspecteur en bâtiment, Robert Vincent. Quinze personnes sont également présentes.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du 6 mai 2014.

147-05-2014
Adoption de
l'ordre du jour

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Julie Sylvestre
et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté

en ajoutant les items suivant à varia :

- 13.1 Fondation de la MRC pour l'environnement
- 13.2 Demande de subvention pour les rénovations de la salle communautaire

De plus, que l'ordre du jour demeure ouvert.
ADOPTÉ.

148-05-2014
Adoption du
procès-verbal

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par François Monière
et unanimement résolu que le procès-verbal de la
séance ordinaire du 1^{er} avril 2014, soit adopté.
ADOPTÉ.

149-05-2014
Adoption des comptes

Proposé par Stéphane Roy
appuyé par Julie Sylvestre
et unanimement résolu que le secrétaire-
trésorier/directeur général, soit autorisé à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur une liste portant le numéro de folio 100769-05-2014 et le numéro de la présente résolution pour un total de comptes à payer de 55 013,98 \$ et la liste sélective venant de l'historique des chèques n° 3879 à 3976, des confirmations internet n° 09314-99693 à 12009-89231 et un prélèvement automatique au montant de 175,93 \$ pour un montant de 110 329,62 \$, une liste de factures rajoutées portant les numéros de chèques 3982 à 3990, des confirmations internet n° 12109-59424 à 12611-31260 et un prélèvement automatique pour un montant de 19 047,80 \$ et des comptes à payer au montant de 8 834,90 \$ ainsi qu'une liste des salaires au montant de 37 436,30 \$.
ADOPTÉ.

Correspondance Correspondance

- Ministère de la Famille Accusé réception de la demande d'aide financière
- Cadets 6^e revue annuelle de l'unité remise en juin
- MMQ - ristourne Dépôt de la ristourne de 6 619,00 \$
- Député Marc-André Morin Échec de la motion M-441
- Diocèse de Mont-Laurier Lancement du tirage au profit des paroisses et du diocèse de Mont-Laurier
- Fondation Santé de Papineau Remerciement pour la contribution
- Centre Ressource Jeunesse N.D.L. Remerciement pour la contribution
- MRC d'Antoine-Labelle Projet de commémoration d'Antoine-Labelle

Information Informations

Monsieur le maire, Stéphane Roy donne information relativement aux
sujets suivants, à savoir :

- Présentation de Daisy Constantineau, nouvelle directrice générale
- Spectacle de Marc Hervieux en date du 27 septembre – prévente des billets du 4 au 17 juin pour les résidents de la municipalité
- Salon du livre – Jean-Marie Lapointe, invité d'honneur

Informations (suite)

- Défibrillateur au centre des loisirs
- Mise en garde par la MRC d'Antoine-Labelle – individus utilisant le titre d'employé de la MRC afin de pénétrer dans les bâtiments
- Site internet – invitation à consulter le nouvel onglet « Patrimoine »

L'inspecteur en bâtiment, Robert Vincent donne information relativement aux sujets suivants, à savoir :

- Distribution des arbres – édition 2014

Dépôt de document

Dépôt de document

- Rapport d'autorisation de dépenses par le secrétaire-trésorier/directeur-général
- Certificat de procédure de signature du registre
- Dépôt du rapport semestriel

150-05-2014
Suivi règlement
n° 05-04-2014

ATTENDU le dépôt du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement n° 05-04-2014 décrétant l'acquisition d'un banque de terrains et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts;

ATTENDU les résultats, le conseil est d'avis qu'il y a lieu à ce moment-ci de retirer le susdit règlement;

ATTENDU QU'un projet d'acquisition d'une banque de terrains demeure un objectif et qu'il y aura lieu de remodeler le projet pour le rendre attrayant et acceptable à l'ensemble de la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par Julie Sylvestre de retirer le règlement n° 05-04-2014 décrétant l'acquisition d'une banque de terrains et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts.

De plus, que copie de la présente résolution et de l'avis public soit transmise au Directeur général des élections du Québec.

L'unanimité n'étant pas acquise, M. le maire demande le vote pour obtenir le résultat suivant :

Pour : 5 Contre : 2

Monsieur le maire, Stéphane Roy et Monsieur le conseiller Étienne St-Louis enregistrent leur dissidence.

ADOPTÉ.

151-05-2014
Demande d'appel
d'offres – clinique

ATTENDU QUE suite à l'adoption de la résolution 113-04-2014, la municipalité a reçu les plans et devis fait par la firme DWB Consultants, permettant le lancement d'appel d'offres pour les rénovations à la clinique médicale;

ATTENDU QUE sous peu, la municipalité recevra une estimation précise des coûts reliés aux rénovations de la clinique médicale, tel que soumis au plan E-2891-00-001;

ATTENDU QUE le mode de lancement d'appel d'offres sera déterminé dès la réception de l'estimation des coûts des travaux, le tout, conformément aux articles 932 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Sylvie St-Louis et unanimement résolu de procéder au lancement d'appel d'offres afin d'obtenir les soumissions pour la rénovation de la clinique médicale, conformément au plan E-2891-00-001, fait par la firme DWB Consultants, le tout selon les normes prévues aux articles 932 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ.

152-05-2014
Achat d'ordinateur
direction générale

Proposé par Robert Pelletier

Appuyé par Sylvie St-Louis

et unanimement résolu d'accepter la soumission de Bélanger Électronique inc. pour l'achat d'un ordinateur portable pour le poste de direction générale, au montant de 1109,00 \$, plus les frais de démarrage et d'installations de logiciels ainsi que les taxes.

Cette somme est disponible au poste budgétaire 03 11512 726.

ADOPTÉ.

153-05-2014
Contrat cellulaire
direction générale

Proposé par François Monière

Appuyé par Étienne St-Louis

et unanimement résolu de fournir à la direction générale le remboursement des dépenses de téléphone cellulaire, nécessaire dans le cadre de ses fonctions. Le contrat préétabli avec la firme Telus est au montant de 65,00 \$ plus taxes.

Cette somme est disponible au poste budgétaire 02 13000 331.

ADOPTÉ.

154-05-2014 – EMBAUCHE PERSONNEL D'ÉTÉ

Proposé par Étienne St-Louis

Appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement résolu d'autoriser, au moment opportun, l'engagement du personnel d'été selon les conditions de la convention collective présentement en vigueur, à savoir :

- Bernard McLaughlin
- Jérôme Brière
- Jean-Luc Lauzon
- Pierre Roussel
- Marcel Trottier

ADOPTÉ.

155-04-2014
AGA du Conseil de la
culture des Laurentides

Proposé par Joanne St-Louis

Appuyé par Étienne St-Louis

et unanimement résolu d'autoriser Monsieur François Monière, conseiller, à assister à la 35^e Assemblée générale annuelle du Conseil de la culture des Laurentides qui aura lieu le vendredi 13 juin 2014, dès 9h30, à Mont-Tremblant.

ADOPTÉ.

156-05-2014
Politique familiale vs
responsable des familles

Proposé par Robert Pelletier

Appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement résolu de nommer Monsieur François Monière, conseiller, à titre de responsable du dossier de la Politique familiale et des aînés, et qu'il soit dûment autorisé à représenter la municipalité de Notre-Dame-du-Laus et à signer tout document y afférent.

ADOPTÉ.

157-05-2014
Engagement secrétaire-
trésorière/directrice
générale

ATTENDU QUE lors de l'adoption de la résolution 35-01-2014, la municipalité a procédé à l'embauche de Madame Daisy Constantineau à titre de secrétaire-trésorière/directrice générale;

ATTENDU QUE l'entrée en fonction de Madame Daisy Constantineau au sein de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus fut le 5 mai 2014 et qu'une période de transition est prévue auprès du secrétaire-trésorier/directeur général, Monsieur Yves Larocque;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Sylvie St-Louis et unanimement résolu de statuer le transfert des responsabilités et délégation de signature pour le 3 juin 2014. À compter de cette date, Madame Daisy Constantineau sera dûment autorisée à titre de secrétaire-trésorière/directrice générale pour la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, avec tous les devoirs et obligations tels que prévus au Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), notamment aux articles 199 et suivants.

De plus, que Monsieur le maire, Stéphane Roy soit et est autorisé à signer le contrat de travail pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

ADOPTÉ.

158-05-2014
Vente de pain
demande d'appui

Proposé par François Monière

Appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement résolu d'informer la Sûreté du Québec que le conseil municipal ne s'objecte pas à l'activité de vente de pain parrainée par la Maison de la famille de Notre-Dame-du-Laus, sur la route 309 Nord à la hauteur du village, ce vendredi 16 mai 2014.

ADOPTÉ.

159-05-2014
Demande d'aide
financière - Comité
d'ensemencement

Proposé par Robert Pelletier

Appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement résolu qu'un montant de 1 000,00 \$ soit versé au Comité d'ensemencement de Notre-Dame-du-Laus, dans leurs activités visant à ensemercer 7 000 truites dans 15 lacs.

Cette somme est disponible au poste budgétaire 02 19000 996 (subvention - OSBL).

ADOPTÉ.

160-05-2014
Demande d'aide
financière
École active

Proposé par Sylvie St-Louis

Appuyé par François Monière

et unanimement résolu qu'un montant de 1 500,00 \$ soit versé à l'École de Notre-Dame-du-Laus afin de défrayer les coûts pour un projet « École active », qui favorisera la pratique d'activités physiques dans la cour d'école.

Cette somme est disponible au poste budgétaire 02 19000 996 (subvention - OSBL).

ADOPTÉ.

161-05-2014 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - TOURNOI DE GOLF-BÉNÉFICE CLD

Proposé par Étienne St-Louis

Appuyé par Joanne St-Louis

et unanimement résolu de souscrire pour une somme de 500,00 \$ à la demande de collaboration financière à l'organisation du 15^e tournoi de golf bénéfice 2014 du CLD d'Antoine-Labelle qui se tiendra à Nomingue, en date du 11 juin 2014.

Cette somme est disponible au poste budgétaire 02 19000 996 (subvention - OSBL).

ADOPTÉ.

162-05-2014
Demande
d'aide financière
Fondation du
Centre hospitalier
de Mont-Laurier

Proposé par Joanne St-Louis

Appuyé par Robert Pelletier

et unanimement résolu de souscrire pour une somme de 300 \$ dans le cadre de la 24^e Édition de l'Omnium de golf au profit de la Fondation du Centre hospitalier de Mont-Laurier qui se tiendra au Club de golf Vallée de la Lièvre de Mont-Laurier le mercredi 4 juin prochain.

Cette somme est disponible au poste budgétaire 02 19000 996 (subvention - OSBL).

ADOPTÉ.

163-05-2014
Relais pour la vie
Notre-Dame-du-Laus

Proposé par Joanne St-Louis

Appuyé par Étienne St-Louis

et unanimement résolu d'accepter la demande d'aide faite par le Relais pour la vie de Notre-Dame-du-Laus. Pour la 1^{ière} édition de l'événement, le partenariat se fera sous la forme de support selon les besoins suivants, à savoir :

- Un chapiteau
- Une scène
- Tables et chaises
- Barricades
- Soutien bénévole des pompiers volontaires
- Participation du conseil municipal
- Appui médiatique

ADOPTÉ.

164-05-2014
Rassemblement familial

Proposé par Étienne St-Louis

Appuyé par Sylvie St-Louis

et unanimement résolu d'autoriser un rassemblement familial qui se tiendra au 1217, route 309 Nord, le 11, 12 et 13 juillet 2014.

De plus, certaines restrictions devront être respectées et elles seront remises, avec l'autorisation, au demandeur et à la Sûreté du Québec.

ADOPTÉ.

Règlement n°
07-04-2014
modifiant le règlement
n° 08-04-2014
relatif au zonage

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-du-Laus a adopté le règlement numéro 08-07-2000 relatif au zonage;

ATTENDU que ledit règlement numéro 08-07-2000 est entré en vigueur le 13 septembre 2000 et a été modifié par les règlements numéros :

- 05-02-2001 10 juillet 2001
- 09-06-2001 10 juillet 2001
- 04-04-2003 26 juin 2003
- 03-05-2005 4 juillet 2005
- 03-02-2007 29 mars 2007
- 06-04-2012 13 juin 2012
- 03-02-2013 1^{er} mai 2013

ATTENDU que des modifications ont été soumises au Conseil et qu'il y a lieu de modifier ce règlement;

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-du-Laus est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 08-07-2000 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette Loi;

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement numéro 408 de la MRC d'Antoine-Labelle qui intègre au schéma d'aménagement révisé les conditions et les modalités d'application de la décision numéro 373 401 de la Commission de protection du territoire agricole à l'égard de la demande à portée collective;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} avril 2014;

ATTENDU que le présent règlement a été présenté lors d'une assemblée publique de consultation, le 6 mai 2014, tenue conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE, la municipalité de Notre-Dame-du-Laus décrète ce qui suit:

ARTICLE 1 TITRE

Le présent règlement est identifié par le numéro 07-04-2014 et s'intitule « *Règlement modifiant le règlement numéro 08-07-2000 relatif au zonage* ».

ARTICLE 2 PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 3 MODIFICATIONS AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 6.4.1.2

Le premier alinéa de l'article 6.4.1.2 est remplacé par l'alinéa suivant :

« Dans les zones « Agricole 01, 02 et 03 », lorsque la grille des spécifications autorise la construction d'une résidence comportant un maximum d'un logement, cette dernière doit répondre à l'une des exceptions mentionnées à l'article 6.4.1.1 ou respecter les conditions suivantes : ».

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. a-19.1).

ADOPTÉ.

165-05-2014
Adoption du règlement
n° 07-04-2014 modifiant
le règlement n°
08-07-2000
relatif au zonage

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre
et unanimement résolu que le règlement n° 07-04-2014
modifiant le règlement n° 08-07-2000 relatif au zonage, soit adopté.
ADOPTÉ.

166-05-2014
Adoption du règlement
n° 06-04-2014 modifiant
le règlement n°
09-07-2000 relatif
au lotissement

Proposé par François Monière
Appuyé par Julie Sylvestre
et unanimement résolu que le règlement numéro
06-04-2014 aux fins de modifier le règlement n° 09-07-2000 relatif au lotissement et ayant pour effet d'enlever
une condition contraignante à l'émission d'un permis de lotissement pour les fins de rue ou de chemin, soit
adopté.

ADOPTÉ.

167-05-2014
Projet de lotissement

ATTENDU QU'un plan projet de lotissement a été déposé pour étude dans le dossier matricule 7020-44-6090 dit
plan préparé par Daniel Handfield, arpenteur-géomètre, sous le numéro 17864 de ses minutes;

ATTENDU QU'il y a eu analyse par le comité consultatif d'urbanisme établissant la conformité du projet avec la
réglementation en vigueur

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Sylvie St-Louis et unanimement résolu
d'accepter le plan projet de lotissement présenté dans le dossier matricule 7020-44-6090, dit plan effectué par
Daniel Handfield, arpenteur-géomètre, sous le numéro 17864 de ses minutes.

ADOPTÉ.

168-05-2014
Zonage agricole
Demande d'aliénation

ATTENDU QUE Monsieur Louis Caron s'adresse à la CPTAQ aux fins d'obtenir l'autorisation d'aliéner une parcelle
de terrain;

ATTENDU QUE cette demande fait suite à l'entrée en vigueur de la réforme cadastrale sur notre territoire;

ATTENDU QUE l'aliénation projetée vise en fait à régulariser des titres de propriétés par un échange de terrain de
même superficie;

ATTENDU QUE les espaces visés sont en zone agricole et à des fins agricoles et vont le demeurer et que cela n'a
aucune conséquence sur les activités agricoles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Sylvestre, appuyé par Sylvie St-Louis et unanimement résolu d'informer
la CPTAQ que ce conseil ne s'objecte pas à la demande d'autorisation d'aliénation d'un espace de terrain, compte
tenu qu'il s'agit, dans les faits, d'un échange de terrain entre agriculteurs en vue de régulariser des titres de
propriété suite à l'entrée en vigueur de la réforme cadastrale et qu'il n'y aura aucune incidence sur les activités
agricoles.

ADOPTÉ.

169-05-2014
Achat d'abat poussière

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre
et unanimement résolu que la soumission présentée
par Somavrac (C.C.) Inc. au montant de 398 \$ la tonne pour la fourniture de 60 tonnes d'abat poussière soit
acceptée, étant le plus bas soumissionnaire.

Cette somme est disponible au poste budgétaire 02 32000 635 (Calcium – produits chimiques).

ADOPTÉ.

170-05-2014 – HALTE ROUTIÈRE

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par François Monière

et unanimement résolu que l'entretien de la halte routière du lac Campion pour l'été 2014 soit confié à M. Jacques Bergeron et pour ce faire, d'y allouer un budget de 2000 \$ plus ou moins, pris à même le fond de fonctionnement.

Cette somme est disponible au poste budgétaire 02 70140 522 ((Bâtisses et terrains).
ADOPTÉ.

171-05-2014 – ARROSAGE DES FLEURS

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement résolu que les travaux d'arrosage des fleurs et plates-bandes pour la saison estivale 2014 soient confiés à M. Jacques Bergeron et M. Hubert Cyr à raison de 1 000 \$ par mois pour une période de 3 mois.

Cette somme est disponible au poste budgétaire 02 62100 345 ((Promotion touristique)
ADOPTÉ.

172-05-2014
Appels d'offres
concessé

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement résolu d'autoriser le lancement d'appel d'offres relativement à l'achat de 3000 tonnes de concassé.
ADOPTÉ.

173-05-2014
Entretien gazons

Proposé par François Monière
appuyé par Joanne St-Louis

et unanimement résolu d'octroyer le contrat d'entretien des gazons municipaux à la firme M.G. Gazon étant le plus bas soumissionnaire au montant global de 3 950 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ.

174-05-2014
Achat équipement
matériel et fournitures

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par François Monière

et unanimement résolu d'autoriser l'achat d'équipements et fournitures suivants pour le service de la voirie :

- Poteaux pour signalisation 450 \$ ±
- Bois pour réparation des ponts 1 200 \$ ±
- Réparation balais mécanique 3 000 \$ ±

ADOPTÉ.

175-05-2014
Achat remorque

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par François Monière

et unanimement résolu d'autoriser l'acquisition d'une remorque de « Remorques M & M inc. » de Mont-Laurier au montant de 5 395 \$ plus les taxes applicables.

De plus, que Monsieur Yves Larocque, secrétaire-trésorier/directeur général, soit autorisé à signer tous les documents concernant l'acquisition de ladite remorque incluant les documents pour la Société de l'Assurance Automobile du Québec.

Cette somme est disponible au poste budgétaire 03 11516 725 (Acquisition de machinerie).
ADOPTÉ.

176-05-2014
Demande d'appui
Municipalité de
Mont-Saint-Michel

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement résolu que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus appuie la Municipalité de Mont-Saint-Michel dans ses revendication auprès de la MRC d'Antoine-Labelle pour qu'elle modifie, lors de la révision de son « Schéma de couverture de risques en sécurité incendie » afin de reconnaître la formation des pompiers et officiers comme pertinente pour effectuer les visites de prévention des risques élevés et très élevés dans le but de ne pas embaucher un technicien en prévention incendie pour ce travail.

ADOPTÉ.

176-05-2014 - ACHAT CAMION INCENDIE AUTO-POMPE 2014

ATTENDU QUE la municipalité désire acheter, par contrat de vente à tempérament régi par les articles 1745 et suivants du Code civil du Québec, le bien mentionné ci-dessous;

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît que la cession du contrat par le vendeur est nécessaire pour que le prix de vente soit payable par versements périodiques;

ATTENDU QUE la municipalité a été avisée que le vendeur a cédé ou s'apprête à céder au cessionnaire mentionné ci-dessous tous ses droits dans le contrat de vente;

ATTENDU QUE la cession du contrat au cessionnaire n'affecte pas ou n'affectera pas les droits de la municipalité contre le vendeur ou le fabricant des biens vendus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis appuyé par Julie Sylvestre et unanimement résolu :

QUE la municipalité achète de Centre financier Desjardins les Hautes, par contrat de vente à tempérament comportant un versement initial de 75 000 \$ et 59 versements périodiques et une clause de réserve de propriété jusqu'à parfait paiement : un camion incendie autopompe de marque Spartan, année 2014, modèle Métro Star, série 457CT2D96ECO78215 au prix de 344 753 \$ plus taxes et faisant suite au document d'appel d'offres présenté par Camions Carl Thibault inc. en date du 5 juillet 2013;

QUE le prix de vente porte intérêt au taux préférentiel de 3 % majoré à 0.5 % l'an en fonction d'un amortissement de 60 mois;

QUE la municipalité accepte la cession du contrat de vente en faveur de Centre financier Desjardins les Hautes, qu'elle accepte de faire ses paiements périodiques au cessionnaire, qu'elle réserve ses droits contre le vendeur ou le fabricant du bien acheté et qu'elle renonce à faire valoir contre le cessionnaire tout défaut de fonctionnement ou autre vice ou irrégularité relatif au bien qu'elle pourra invoquer contre le vendeur du bien;

QUE M. le maire, Stéphane Roy et le secrétaire-trésorier/directeur général, Yves Larocque soient autorisés à signer le contrat de vente à tempérament conforme aux modalités susmentionnées ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution.;

De plus, que le secrétaire-trésorier/directeur général, Yves Larocque, soit autorisé à signer tous les documents aux fins d'immatriculation auprès de l'Assurance Automobile du Québec.

ADOPTÉ.

177-05-2014
Équipement, matériel
et fournitures

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Robert Pelletier

et unanimement résolu d'autoriser les activités

suivantes pour les besoins du service d'incendie :

- 4 semaines pour prévention
- Réparation du camion Suberban

ADOPTÉ.

178-05-2014
Caserne entretien

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Robert Pelletier

et unanimement résolu d'accepter la demande

présentée par le directeur du service d'incendie pour la rénovation de la caserne aux coûts approximatifs de 9 350 \$.

Cette somme est disponible au poste budgétaire 02 22000 522 (Entretien de bâtiment).

ADOPTÉ.

Rapport d'activités

Rapport d'activités – loisirs

M. le maire, Stéphane Roy, donne un compte rendu des activités de loisirs passées, en cours et à venir.

179-05-2014
Autorisation
budget loisirs

Proposé par François Monière
appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement résolu d'autoriser les activités

suivantes et d'y allouer les budgets nécessaires :

- Organisation de la P'tite rue en fête 10 000 \$
- Salon du livre édition 2014 3 000 \$
- Achat de fleurs (mini-golf et centre des loisirs 1 000 \$

ADOPTÉ.

180-05-2014 - PROTOCOLE D'ENTENTE SUBVENTION SALON DU LIVRE

Proposé par Robert Sylvestre
appuyé par Sylvie St-Louis

et unanimement résolu d'accepter le protocole d'entente à intervenir entre la Caisse Desjardins et la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus pour l'obtention d'une subvention de 3 000 \$ pour l'organisation du Salon du livre – édition 2014.

De plus, que Marie-Ève Ricard, directrice du service des loisirs et de la culture, soit autorisée à signer ledit protocole pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus.
ADOPTÉ.

181-05-2014
Engagement appariteur
Service des loisirs

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'ouverture d'un poste d'appariteur pour le service des loisirs;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'appel de candidature afin de combler ledit poste d'appariteur;

ATTENDU QUE suite à la mise en candidature, Monsieur Benoît Lajeunesse répondait très bien aux exigences demandées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis appuyé par Joanne St-Louis et unanimement résolu de procéder à l'embauche de Monsieur Benoît Lajeunesse à titre d'appariteur pour le Service des loisirs et ce aux conditions déjà établies entre les parties.

ADOPTÉ.

182-05-2014
Cibles de dards

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement résolu que la coordonnatrice du Service des loisirs et de la culture soit autorisée à faire l'acquisition de nouvelles cibles de dards au montant de 620,80 \$ taxes incluses.

De plus, qu'elle soit autorisée à procéder à la vente des 6 cibles désuètes au coût de 20 \$ chacune.

Cette somme est disponible au poste budgétaire 02 70120 660 (Loisirs – équipements sportifs).

ADOPTÉ.

183-05-2014
Biblio – 2^e tranche
subvention

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par François Monière

et unanimement résolu qu'une deuxième tranche de subvention au montant de 3 000 \$ soit versée à la bibliothèque de Notre-Dame-du-Laus.

Cette somme est disponible au poste budgétaire 02 70230 996 (Biblio – subvention locale).

ADOPTÉ.

184-05-2014
Fondation de
l'environnement

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement résolu que la conseillère Sylvie St-Louis soit désignée pour représenter la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus auprès de la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement et ce, pour le terme de 2014-2016.

De plus, en cas d'incapacité de la représentante désignée, que le conseiller Robert Pelletier soit nommé substitut.

ADOPTÉ.

185-05-2014
Demande de subvention
Gouvernement fédéral

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement résolu d'autoriser Madame Daisy Constantineau, secrétaire-trésorière/directrice générale, à déposer auprès du Gouvernement fédéral, une demande de subvention au programme de développement économique du Québec « Initiative d'investissement local ».

De plus, que Madame Daisy Constantineau, soit autorisée à signer tous les documents en rapport avec ladite demande de subvention.

ADOPTÉ.

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Étienne St-Louis

et unanimement résolu que la présente séance soit

levée. Il est 21 h 05.

ADOPTÉ.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire

Par
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy
Maire